



EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL METROPOLITAIN DU GRAND NANCY

POLITIQUE PUBLIQUE :
LA QUALITÉ URBAINE ET RÉSIDENTIELLE
AU SERVICE DE TOUS

SEANCE DU : 20 DECEMBRE 2019

DELIBERATION N° : 7

OBJET :
APPROBATION DE LA MODIFICATION DU
P.L.U. DE JARVILLE-LA-MALGRANGE

RAPPORTEUR : M. CANDAT

EXPOSE DES MOTIFS

Le Plan Local d'Urbanisme de la Ville de Jarville-la-Malgrange (PLU) a été approuvé par délibération du Conseil communautaire le 28 janvier 2011.

Objectifs de la modification apportée au P.L.U. :

Il a été décidé d'engager une procédure de modification du P.L.U. pour :

- **Accompagner un projet de logements seniors sur l'îlot "Foch/Renémont"**, par la modification du règlement écrit et graphique (passage en zone UR dédiée au secteur de renouvellement urbain) et création d'une Orientation d'aménagement et de Programmation ;
- **Evolution du zonage de l'avenue de la Malgrange.** Considérant l'absence de projet prévue sur la zone UR, le zonage du PLU évolue en zone UA ;
- **Mettre à jour les annexes** en y intégrant le règlement du service public des gestions des déchets.

Ces évolutions réglementaires ne remettent pas en cause les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (P.A.D.D.) du document d'urbanisme. Ces éléments sont détaillés dans le résumé non technique annexé à la présente délibération.

Cette modification, par son projet de requalification urbaine de l'îlot "Foch/Renémont", s'inscrit pleinement dans les orientations du P.A.D.D. du PLUi HD débattu le 10 mai 2019 en Conseil métropolitain, notamment aux orientations "S'engager pour une métropole conviviale et vertueuse", en proposant un projet en renouvellement urbain, et "Promouvoir la qualité d'habiter pour tous", par son offre en logement seniors qui permettra de répondre aux enjeux du vieillissement de la population, dont la part des plus de 60 ans augmentera de 20 % d'ici 2030.

En vertu des articles L. 103-2 et L. 103-3 du code de l'urbanisme, la concertation est réputée « facultative » dans le cadre des procédures de modification de P.L.U. Au regard des évolutions mineures apportées au P.L.U., aucune démarche n'a officiellement été engagée dans le cadre de cette procédure.

Conformément à l'article L. 150-40 du code de l'urbanisme, les personnes publiques associées à la procédure de modification du PLU ont été consultées sur la base du dossier d'enquête publique. La Chambre de Commerce et d'Industrie, la Chambre de l'agriculture, le Conseil Départemental de Meurthe et Moselle et la Multipole Sud Lorraine ont fait savoir que le dossier de modification du PLU de Jarville-la-Malgrange n'appelait pas de remarque particulière.

L'enquête publique concernant cette modification a été prescrite par arrêté URBA0188 du 18 juillet 2019, conformément aux articles L. 153-19 et R. 153-8 à R. 153-10 du code de l'urbanisme. Elle s'est déroulée du 24 septembre 2019 au 24 octobre 2019 inclus, avec mise à disposition des dossiers de P.L.U. en mairie et à la Métropole du Grand Nancy, ainsi que sur le site internet du Grand Nancy. Les observations du public pouvaient être consignées dans les registres d'enquête publique mis à disposition en mairie et au Grand Nancy ainsi que par courrier électronique au Grand Nancy.

Les registres disponibles à la Métropole du Grand Nancy et en mairie n'ont fait l'objet d'aucune observation.

Aucune observation n'a été déposée par voie électronique.

Dans le cadre de la demande de cas par cas, la Mission Régionale d'Autorité environnementale recommande de :

- faire figurer l'aléa inondation dans le règlement et l'OAP de la zone de projet, puis de prendre toutes les mesures adaptées à cet aléa ;
- de s'assurer de la compatibilité des milieux avec les usages avant toute nouvelle construction sur la zone par des sites recensés sous Basias.

Les recommandations formulées par la Mission Régionale d'Autorité environnementale ont donné lieu à une réponse de la Métropole, reprise dans le rapport du commissaire enquêteur et indiquant notamment que :

- Il est proposé de rajouter en tête de chapeau des règlements des zones UR et UA que ces zones sont partiellement concernées par un aléa inondation (événement de mai 2012) ;
- Il n'y a pas d'obligation légale de faire apparaître les sites "Basias" dans les documents d'urbanisme. Cette base de données n'est d'ailleurs pas toujours tenue à jour. Seuls les périmètres de SIS (Secteurs d'Information sur les Sols), fournis par l'Etat, sont annexés aux PLU.

En conclusion générale, le commissaire enquêteur a émis un avis favorable.

Après lecture de l'avis du commissaire enquêteur, il est proposé de rajouter dans le règlement écrit que la zone UR est concernée partiellement par un aléa inondation. Le dossier, modifié en conséquence, est donc désormais prêt à être approuvé.

En conséquence et après avis de la commission "Territoire" du 6 décembre 2019, il vous est demandé d'approuver le projet de modification du P.L.U. de Jarville-la-Malgrange.

La présente délibération fera l'objet, conformément aux articles R. 153-20 et R. 153-21 du code de l'urbanisme, d'un affichage en mairie et à la Métropole pendant un mois et d'une mention dans un journal diffusé dans le département ainsi que sa publication au recueil des actes administratifs de la Métropole. Elle sera exécutoire à compter de sa transmission au Préfet et de l'accomplissement des mesures de publicité précitées.

Le P.L.U. modifié est tenu à la disposition du public à la mairie, à la Préfecture de Meurthe-et-Moselle, à la Métropole du Grand Nancy - bâtiment Chalmot - Direction de l'urbanisme et de l'Ecologie urbaine ainsi que sur le site internet du Grand Nancy. Par ailleurs, le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur sont mis à la disposition du public pendant un an dans les conditions définies à l'article R. 123-21 du code de l'environnement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CONSEIL METROPOLITAIN DU VENDREDI 20 DECEMBRE 2019

Affaire n° 7

14H15

ETAIENT PRESENTS

M. ALBA Guy - Nancy
Mme ANTOINE Anne-Marie - Laxou
M. BEGORRE Henri - Maxéville
M. BERLEMONT Jean-Michel - Nancy
M. BLANCHOT Patrick - Nancy
Mme BOCOUM Martine - Maxéville
M. BOILEAU Pierre - Ludres
M. BOULANGER Alain - Fléville
M. BOULY Serge - Laneuveville
M. BREUILLE Michel - Essey-lès-Nancy
M. CANDAT Michel - Saulxures
M. CARPENA Jean-Paul - Vandoeuvre
M. CHANUT Henri - Seichamps
M. CHOSEROT Christophe - Maxéville
M. COULOM Thierry - Nancy
M. DAP Matthieu - Nancy
Mme DATI Malika - Nancy
Mme DEBORD Valérie - Nancy
M. DESSEIN Jean-Pierre - Art-sur-Meurthe
M. DONATI Patrice - Vandoeuvre
M. DUFRAISSE Michel - Nancy
Mme ENGEL Nathalie - Villers-lès-Nancy
Mme GAVRILOFF Anne-Sophie - Saint-Max
Mme GRUET Stéphanie - Malzéville
M. HABLOT Stéphane - Vandoeuvre
M. HÉNART Laurent - Nancy
M. HUSSON Jean-François - Nancy
M. JACQUEMIN Pascal - Villers-lès-Nancy
Mme JURIN Valérie - Nancy
Mme KHIROUNI Chaynesse - Nancy

ETAIENT EXCUSES

Mme BRENEUR Carole - Laxou
M. FOURAR Mostafa - Nancy
M. HERBUVAUX Vincent - Nancy

AVAIENT DONNE POUVOIR

Mme DENIS Franceline - Jarville
M. HURPEAU Jean-Pierre - Jarville
Mme PETIOT Sylvie - Nancy
M. PILCER Franck - Nancy
M. FÉRON Hervé - Tomblaine
Mme NOEL Danièle - Nancy
M. GARCIA Laurent - Laxou
Mme GIUSSANI Fanny - Nancy
Mme CREUSOT Nicole - Nancy
Mme CARRARO Chantal - Nancy
Mme GANNE Marie-Odile - Vandoeuvre

M. KLEIN Mathieu - Nancy
M. KLING Bertrand - Malzéville
Mme KOMOROWSKI Régine - Vandoeuvre
Mme LAITHIER Elisabeth - Nancy
M. LECA Dominique - Laxou
Mme LEROY Marie-Christine - Dommartemont
Mme LEVI-CYFERMAN Annie - Vandoeuvre
Mme MAGADA Hinde - Tomblaine
M. MAGRON Daniel - Houdemont
M. MASSON Bertrand - Nancy
Mme MAYEUX Sophie - Nancy
M. MERGAUX Olivier - Nancy
M. MIDON Jean-François - Saint-Max
M. MISERT Jean-Marc - Villers-lès-Nancy
M. PENSALFINI Eric - Saint-Max
Mme PICCOLI Michelle - Pulnoy
M. PIERRONNET Romain - Nancy
M. PONCELET Philippe - Vandoeuvre
Mme RAVON Véronique - Ludres
Mme REDERCHER Lucienne - Nancy
M. ROSSINOT André - Nancy
Mme ROUILLON Marie-Agnès - Vandoeuvre
Mme SADOONE Sonia - Nancy
M. SARTELET Didier - Heillecourt
Mme SIMONNET Chistine - Essey-lès-Nancy
Mme SUTTER Nadia - Nancy
Mme TALLOT Marie-Catherine - Nancy
M. THIEL Gilbert - Nancy
M. WERNER François - Villers-lès-Nancy

M. MATHERON Vincent - Jarville
Mme MEUNIER Julie - Nancy
M. MULLER François - Vandoeuvre

à Mme ANTOINE Anne-Marie - Laxou
à Mme JURIN Valérie - Nancy
à Mme MAYEUX Sophie - Nancy
à Mme REDERCHER Lucienne - Nancy
à Mme MAGADA Hinde - Tomblaine
à Mme DATI Malika - Nancy
à M. SARTELET Didier - Heillecourt
à Mme GAVRILOFF Anne-Sophie - Saint-Max
à M. MASSON Bertrand - Nancy
à M. BLANCHOT Patrick - Nancy
à Mme ROUILLON Marie-Agnès - Vandoeuvre

Le présent acte a été publié le : 20/12/2019

Pour le Président, le Vice-Président délégué :

M. CANDAT

